

Si vous avez une demande ou un besoin pour votre accompagnement,

Si vous n'êtes pas d'accord,

Si vos droits ne sont pas respectés au sein de l'ESAT ou du DAJ

Vous pouvez faire une réclamation à la direction.

La direction doit vous apporter une réponse dans les 15 jours.



Pour faire votre réclamation, vous pouvez utiliser ce document. Soyez précis dans la description des faits.

Vous pouvez demander de l'aide pour le remplir à la personne de votre choix.

Vous pouvez envoyer le document par courrier, par mail ou le déposer au secrétariat.

Votre nom :

Votre prénom :

Date de votre réclamation :

Réclamation faite avec l'aide de :

Expliquez votre demande ou votre besoin
en lien avec votre accompagnement :



Expliquez pourquoi vous n'êtes pas d'accord
ou pourquoi vos droits ne sont pas respectés :



Date et lieu de l'événement :

Zone réservée à la direction

Réceptionné par :

Date :

Réponse apportée :

